



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**PREAVIS No 18-2014**

**concernant le budget 2015 de la  
Communauté intercommunale  
d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Date proposée pour la séance intercommunale de gestion :  
le 8 octobre 2014 à 18h00, à Corsier-sur-Vevey.

St-Légier-La Chiésaz, le 27 octobre 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## 1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

## 2. LA CIEHL

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit CHF 5.- par habitant. Dès 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à CHF 7.50. Dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à CHF 5.- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- ⇒ Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL;
- ⇒ Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités;
- ⇒ Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL;
- ⇒ Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.

Suite à l'adoption par tous les conseils communaux et à sa ratification par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997 du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

### 3. BUDGET 2015

Le budget 2015 de la CIEHL prévoit une contribution des communes à hauteur de CHF 5.- par habitant. Le montant des revenus s'élève par conséquent à CHF 384'805.-, auxquels s'ajoutent CHF 900.- d'intérêts.

Concernant les charges, un montant total de CHF 298'100.- est porté au budget 2015, détaillé ci-après pour les projets / études suivants :

- un montant global de CHF 165'000.- pour la suite des travaux "transports et urbanisation";
- un montant de CHF 120'000.- pour la finalisation de l'étude d'opportunité / faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera;

A ces frais s'ajoutent les frais bancaires pour un montant de CHF 100.-, ainsi que les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de CHF 13'000.-.

#### Suite des travaux transports et urbanisation

Rappelons que les principales étapes relatives au projet d'agglomération Rivelac ont été présentées régulièrement dans les préavis sur les budgets et les rapports d'activités de la CIEHL, ainsi que par d'autres canaux d'information, tels que le bulletin d'information sur la pré-étude du PA T/U Rivelac (avril 2010), les rapports d'activités du SAI, des informations - communications spécifiques (août 2011 / janvier 2013 / mai 2013 / août 2013 / juin 2014) et le site internet du SAI ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)) mis régulièrement à jour.

En résumé, suite au dépôt du projet d'agglomération (PA) Rivelac à la Confédération (CH) fin 2011, les partenaires de l'agglomération ont défini une organisation générale qui permette aux communes de poursuivre leur travail par secteur géographique (Riviera / Veveyse / Haut-Lac), dans l'attente de la décision de la CH. Dans ce cadre, les partenaires du projet ont octroyé un mandat de coordination générale au bureau team+ qui a démarré en janvier 2013.

Comme précisé dans l'information-communication de la CORAT de juin 2014, la CH a confirmé que le PA Rivelac ne bénéficiera pas d'un co-financement fédéral. Sur la base de cette décision et des éléments contextuels de la CH (nombreuses incertitudes, notamment financières), les partenaires de l'agglomération ont renoncé à déposer un PA de 3<sup>ème</sup> génération en mars 2016, mais ont clairement souhaité poursuivre la coordination / collaboration des partenaires, par des rencontres 1 à 2 fois par an. Les modalités d'organisation sont en cours de réflexion et devraient être définies en automne 2014.

- ⇒ En prévision des modalités susmentionnées, un montant de CHF 10'000.- est porté au budget 2015 de la CIEHL, concernant la participation de la Riviera à la poursuite du mandat de coordination générale de l'agglomération Rivelac.

S'agissant du secteur géographique de la Riviera, les municipalités via la CORAT notamment, ont confirmé leur volonté de poursuivre le travail de coordination transports-urbanisation, sur la base du PA Rivelac. Dans ce cadre, un mandat d'appui et de coordination technique a été octroyé au bureau team+, dès octobre 2012. Ce mandat a permis d'une part, de faire le point avec chaque commune sur le PA et d'autre part, de dégager les axes de travail concret à mener par la Riviera et d'en assurer la coordination et le suivi technique. Considérant les tâches qui attendent la Riviera et la sollicitation du bureau team+ ces 2 dernières années, il apparaît important de poursuivre ce mandat en 2015.

- ⇒ Un montant de CHF 50'000.- est porté au budget 2015 de la CIEHL, pour la poursuite du mandat d'appui et de coordination technique du secteur géographique de la Riviera.

Parmi les "chantiers" et projets prioritaires définis dans le cadre de la CORAT, l'étude d'accessibilité de l'ouest de l'agglomération et du secteur La Veyre-Fenil (chantier URB7 du PA), co-financée par le Service de la mobilité de l'Etat de Vaud, a été finalisée en février 2014. Le rapport final de l'étude est disponible sur le site internet du SAI :

<http://www.sai-riviera.ch/CORATetudeaccessibiliteOuestAgglo.pdf>.

Suite à l'étude Ouest agglo., les municipalités poursuivent le travail à l'échelle locale, en vue de planifications; ceci en parallèle avec la RC 744b, priorité à traiter qui ressort de l'étude Ouest agglo. Dite RC joue en effet un rôle fondamental dans la capacité à augmenter le report modal sur les transports publics, condition au développement du pôle de La Veyre-Fenil.

D'autres "chantiers" intercommunaux doivent faire l'objet d'un travail coordonné, comme la RC 780a qu'il était prévu de démarrer en 2014, mais qui n'a pas été possible, compte tenu d'autres impératifs. Le cahier des charges pour un schéma directeur d'aménagement de la RC 780a de Chardonne à Veytaux est en cours de rédaction entre Canton et CORAT. Il sera fondé sur les études existantes (étude prospective de 2003 / PA Rivelac) et tiendra compte des projets communaux réalisés et/ou en cours. Cette étude devrait être cofinancée par la DGMR.

- ⇒ En prévision du démarrage d'une étude sur la RC 780a, un montant de CHF 60'000.- est porté au budget 2015 de la CIEHL, correspondant à l'estimation de la participation de la Riviera.

Une étude sur le réseau de transports publics va également démarrer prochainement sur le périmètre de la Riviera. Les modalités de travail et de financement sont en cours de discussion entre la DGMR et la CORAT.

- ⇒ En prévision du démarrage d'une étude sur le réseau de transports publics à l'échelle de la Riviera, un montant de CHF 45'000.- est porté au budget de la CIEHL, correspondant à l'estimation de la participation de la Riviera.

En synthèse des mandats et projets s'inscrivant dans la suite des travaux "transports et urbanisation" à mener sur la base du PA Rivelac, un montant de CHF 165'000.- est porté au budget 2015 de la CIEHL.

*Comme pratiqué depuis 2013 par la CORAT, les Conseils communaux seront informés par le biais de communications spécifiques lors d'étapes importantes.*

#### Etude d'opportunité / de faisabilité de fusion(s) et/ou gouvernance régionale

Un bref historique des démarches effectuées jusqu'en 2012 a été fourni dans les rapports d'activités 2009 à 2013 de la CIEHL.

Nous rappelons cependant que les conseils communaux de la Riviera ont adopté à l'unanimité le préavis spécifique relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la CIEHL d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera.

Le mandat octroyé à l'équipe pluridisciplinaire (procédure de marché public) a démarré en novembre 2012, pour un montant total de CHF 516'672.- TTC.

La 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic a été menée jusqu'en mai 2013, dont a fait partie l'enquête de M.I.S Trend auprès d'un échantillon des citoyens de la Riviera. La synthèse des résultats de cette enquête a fait l'objet d'un communiqué de presse transmis aux conseils communaux, notamment, ainsi que d'une conférence de presse en mai 2013. Les résultats complets ont été rendus publics par le biais du site internet du SAI.

La 2<sup>ème</sup> phase de travail ou "Projet de société" a suivi la phase de diagnostic, complétée en cours de route par les 1<sup>ers</sup> éléments de réflexions sur la phase 3 portant sur des scénarios possibles.

La phase 2 s'est toutefois révélée plus complexe que prévu et n'a par conséquent pas été finalisée selon le calendrier prévu au départ, ce qui retarde également l'avancement de la phase 3 qui en dépend.

- ⇒ Un montant de CHF 120'000.- est porté au budget 2015 de la CIEHL, en prévision de la finalisation de l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale.

Au vu des éléments présentés ci-avant, le capital prévisible à fin 2015 est estimé à CHF 1'761'490.-.

#### 4. AUTRES PROJETS

##### Espace régional des Pléiades

Un résumé de l'historique de ce projet a été présenté dans le rapport d'activités 2011 de la CIEHL. Reconnu d'intérêt public régional par le CA en 2010, le projet a sensiblement évolué entretemps. Sur la base du nouveau dossier qui sera présenté au Conseil administratif et aux municipalités dans le courant de l'automne 2014, il est prévu de déposer un préavis CIEHL début 2015 pour une participation financière en 2016.

#### 5. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

⇒ d'adopter le budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
A. Bovay

Le Secrétaire  
J. Steiner



Annexe : Budget 2015 de la CIEHL

Municipal délégué : M. Alain Bovay, Syndic

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS  
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

**BUDGET 2015**

<b>REVENUS</b>			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nb d'hab.</i>		
- Blonay	6'049	30'245	
- Chardonne	2'818	14'090	
- Corseaux	2'131	10'655	
- Corsier-sur-Vevey	3'300	16'500	
- Jongny	1'452	7'260	
- Montreux	25'440	127'200	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'100	25'500	
- La Tour-de-Peilz	10'974	54'870	
- Vevey	18'854	94'270	
- Veytaux	843	4'215	
(état au 31.12.2013)	76'961	384'805	384'805
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			900
<b>TOTAL DES REVENUS</b>			<b>385'705</b>

<b>CHARGES</b>		
Suite travaux transports-urbanisation		165'000
- Mandat coordination générale Rivelac		10'000
- Mandat appui et coordination Riviera (CORAT)		50'000
- Etude RC 780a		60'000
- Etude transports publics Riviera		45'000
Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale		120'000
Frais bancaires		100
Frais d'administration de la CIEHL		13'000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>298'100</b>

<b>Résultat prévisible de l'exercice</b>	<b>87'605</b>
------------------------------------------	---------------

<b>CAPITAL</b>	
<b>Capital prévisible au 1.1.2015</b>	<b>1'673'885</b>
<b>Excédent de recettes de l'exercice 2015</b>	<b>87'605</b>
<b>Capital prévisible au 31.12.2015</b>	<b>1'761'490</b>